Sécurité et défense : la conférence du général Faugère.

Article rédigé par PM, le 27 octobre 2016

[Source : Politique Magazine]

Quelles sont les perspectives de sécurité et de défense dans la France d'aujourd'hui ? Le 11 octobre dernier, le général d'armée (2s) Jean-Marie Faugère, ancien inspecteur général des armées, donnait une conférence aux « Mardis de Politique magazine ». En voici un résumé pris sur le vif.

» La situation que connaît la France, à la suite des attentats de 2015 et 2016 était largement prévisible, car l'évolution de la jeunesse de nos banlieues travaillée par l'islam radical est connue depuis plus de vingt ans. On aurait pu au moins s'y préparer.

Nous assistons au renoncement de l'Etat depuis trente-ans.

Le monde politique ne travaille pas à son niveau, et délaisse ses responsabilités à une haute administration qui ne s'intéresse jamais aux finalités des choses, mais à leur simple gestion quotidienne, à échéances électorales. Nos responsables n'ont aucune vision tournée vers l'avenir et n'appuient leurs politiques, notamment en matière de défense et de sécurité, sur aucunes études prospectives.

Identifier l'ennemi

Qui est l'ennemi aujourd'hui ? Laissons de côté, ici, la Russie dont on fait un épouvantail ; elle ne menace en rien nos sociétés européennes dans le court terme. De même, la Chine la Corée du Nord, un conflit indo-pakistanais laisseraient aux avant-postes les USA, bien avant de nous toucher. En revanche, sur notre pourtour européen, l'arc de crise islamiste est un péril qui monte et qui s'appelle l'islam radical. Voilà la vraie menace.

Toute la politique de défense et de sécurité depuis la publication de Livres blancs – 1994, 2008 puis 2013 – est définie par les recommandations d'experts qui les rédigent sans porter, au sens juridique, la responsabilité de leurs erreurs d'analyse. Certes, le Président de la République avalise leurs propositions. Mais, ces exercices manquent de sincérité et, s'ils décrivent bien la menace, ils ne cessent de prôner, à contre-courant, des réductions d'effectifs, de crédits et de contrats opérationnels.

Il fallait, dans l'urgence et l'incertitude une réponse militaire à un terrorisme trop vite qualifié de « militarisé » : voilà ce que l'on a argué alors que ce n'est pas foncièrement, sur le territoire national et à ce stade d'attentats, un problème qui réclame un traitement de la part des armées.

Si, effectivement, on a affaire à un « ennemi de l'intérieur » – acception récusée par nos responsables politiques -, les auteurs individuels de ces actes restent des criminels de droit commun.

Le continuum sécurité-défense

La première réponse doit être celle des services de renseignement, des unités de police et de gendarmerie et, in fine, de la justice. Quand ces moyens sont dépassés, il est normal qu'on recoure à l'armée. Cependant, il n'y a pas, aujourd'hui, de cadre juridique associé à cet engagement ni de cadre d'emploi qui soit foncièrement différent de ceux de simples « super-vigiles ».

Quand on engage l'armée sur le terrain, il faut lui désigner un ennemi clairement identifié. Sinon, on créé des ambiguïtés dans les missions, dans les rôles et dans les responsabilités d'intervention entre les forces de l'ordre et l'armée, car nous n'avons pas assez réfléchi au cadre juridique et à leur doctrine d'emploi respective.

Quand vous regardez les professions de foi politiques sur les thèmes de défense, les candidats ne s'intéressent qu'à la politique des moyens sans aller plus loin dans la réflexion comme la finalité et le rôle de l'armée sur le terrain national en tant que dernier recours. Car, il faut penser à des scénarios plus extrêmes, désormais très crédibles où l'armée tiendrait un tel rôle.

Quand vous êtes un militaire, vous ne pouvez pas dire qu'on peut se satisfaire de la situation. Sur le plan matériel, nous ne sommes pas à la hauteur d'une armée moderne.

La notion de continuum sécurité-défense largement mise en avant dans les discours, entretient la confusion chez nos concitoyens entre militaires (des armées) et forces de l'ordre, et l'on pense que le travail des uns peut devenir le travail des autres. Or, le fait de faire intervenir l'armée devrait marquer une rupture. Il y a une confusion des responsabilités. Il faut établir une vraie doctrine d'emploi.

Quel rôle pour l'armée ?

Que l'armée reste le dernier recours, et non un moyen pour combler les défaillances numériques des forces de l'ordre. Tout cela n'est pas très sain.

Dans la perspective d'événements encore plus graves, les armées, sur le territoire national, ne peuvent pas être mises à disposition des préfets par voie de réquisition ou de demandes de concours, mais doivent être employées de façon centralisée par le commandement militaire sous l'autorité d'emploi du Premier ministre. On ne peut plus laisser les préfets donner des missions floues ou indéfinies.

Dans cette lutte anti-terroriste, l'action de nos services de renseignement doit être améliorée. Face à un problème, la seule réponse de la haute-administration est, en général, de réorganiser. On n'est pas devant un problème d'organisation mais devant un besoin de faire évoluer l'état d'esprit des responsables des administrations : les hommes à la tête de ces organismes coopèrent mal et se croient trop souvent concurrents sur le terrain.

Concernant l'armée de terre, sur 66 000 hommes projetables (en 2017, 77.000 h.) seuls les 20 régiments d'infanterie constituant 16 000 hommes sont adaptés à un engagement de type Sentinelle : entre les opérations extérieures et le territoire national, les vrais professionnels du combat sont donc déjà tous employés ! Voilà la situation des armées.

On tient tout un discours sur la réserve et la garde nationale : le plan annoncé le 12 octobre dernier ne consiste en fait qu'à regrouper sous ce « label » les réservistes militaires de armées et de la gendarmerie et les réservistes civils de la police. Cette évolution plus médiatique que révolutionnaire a le grand mérite de préserver la réserve militaire au sein de l'armée et, semble-t-il de promouvoir de réels efforts en sa faveur ; reste à voir la doctrine d'emploi qui lui sera attribuée sur le territoire national et les moyens associés.

Quant au rétablissement de la conscription, aucune administration n'est capable aujourd'hui d'incorporer 700 000 potentiels conscrits qui constituent désormais l'effectif d'une classe d'âge.

Revenir à la source du problème

Cela étant, au regard des grandes « boucheries » de l'histoire, au siècle dernier notamment, permises par le modèle de la conscription, il est assez sain de revenir aujourd'hui à des armées de métier si tant est qu'elles aient les moyens nécessaires à la protection de la nation et de la population.

Il y a certes un problème de formation militaire pour nos élites et un service militaire pourrait s'avérer utile pour elles. Mais pour que le reste de la jeunesse apprenne à se lever le matin et à se raser, l'armée n'est pas la solution ; il ne fallait pas détruire les familles et démolir l'Éducation nationale : il faut revenir à la source du problème.

Puisque nous sommes en guerre aujourd'hui, il faut passer à la vitesse supérieure dans le domaine des moyens. De la totalité de la dépense publique annuelle, l'État en dépense 3,1% pour l'armée et 57% pour les prestations à caractère social!

Dans le domaine de la décision politique, avant de décider d'une intervention militaire par exemple, on pourrait définir un cercle d'experts – dont des militaires, les premiers concernés – pour éclairer les options à retenir par le Président de la République.

Or, apparemment, ce dernier, pour se faire conseiller, ne fait pas appel à un expert de la zone d'opération concernée! De même, il n'y a pas de Conseil de Sécurité à l'américaine pour donner de l'impulsion aux administrations gestionnaires et contrôler leur efficacité. «